

Contrôles internes et documentation des obligations LSFIn : mode d'emploi

Contrôler, documenter, rédiger, mettre à jour les informations : qu'est-ce que cela signifie en pratique ? Comment mettre en place les procédures attendues par la FINMA et anticiper les vérifications que feront les auditeurs externes ?

Classification des clients et profil de risque : comment contrôler et comment documenter

9.00 Classification des clients : documentation et contrôles internes

- Rappel des règles de classification LSFIn
- LSFIn et statut d'investisseur qualifié LPCC
- La documentation de la classification des clients (sur quel support)
- Les conséquences de la classification et les contrôles y relatifs
- Comment documenter les demandes d'opting
- Les conséquences de l'opting out et la diligence requise
- L'information des clients de leur classification

Marie-Françoise Assar, Consultante indépendante en risques, contrôles et gouvernance d'entreprise, Nyon

9.45 Profil de risque : documentation et contrôles internes

- Rappel des exigences et de ce qui change avec la LSFIn
- La documentation du profil de risque : fond et forme
- L'utilisation de la méthode de scoring pour justifier la détermination du profil
- L'acceptation d'un profil de risque plus agressif que le profil de risque déterminé par le questionnaire
- L'interdépendance des profils de risque et d'investissement
- Les dangers d'un profil de risque sur la personne versus sur un compte
- Les contrôles à mettre en place sur le profil de risque
- La revue et la mise à jour du profil de risque

Marie-Françoise Assar

10.30 Pause

Comment rédiger une politique d'investissement

10.50 Comment rédiger la politique d'investissement de manière conforme ?

- Quels sont les paramètres utilisés pour décrire une politique d'investissement : types d'actifs, diversification, risque/volatilité, aspects fiscaux, liquidité, coûts d'exécution...
- Comment décrire le style de la politique d'investissement et éviter les malentendus possibles liés à des notions telles que gestion « conservatrice », « balanced », « dynamique » ? A quels types d'asset allocation correspondent ces notions et comment les préciser sans anéantir les marges de manœuvre du gérant ?
- Quelles sont les différentes pratiques en la matière ?
- Quelques conseils pratiques pour rédiger une politique d'investissement

Eric Favre, Counsel, Meyerlustenberger Lachenal Avocats, Genève

Comment vérifier l'adéquation et du caractère approprié et documenter la vérification

11.20 Les vérifications à effectuer relatives au caractère approprié et à l'adéquation

- Les bases de la vérification du caractère approprié et de l'adéquation
- Quand doit-on vérifier le caractère approprié ?
- Quand doit-on vérifier l'adéquation ?
- Quelles sont les différences selon les types de mandats ?
- Que doit-on faire si un titre / un portefeuille ne répond pas au caractère approprié ou au principe de l'adéquation ?
- Quels sont les impacts de l'intervention du client dans la gestion ?
- Comment documenter les vérifications ?

Marie-Françoise Assar

12.00 Déjeuner

13.30 Surveillance de la suitability et appropriateness : sur quoi portera la surveillance / l'audit et à quel niveau de détail ?

- Etendue du champ d'audit en matière suitability / execution only (y compris l'acquisition ou aliénation d'instruments financiers) / conseil en placement / gestion de fortune)
 - Vérification du cadre interne (directives internes, documentation contractuelle, contrôle interne et gouvernance)
 - Vérification du processus de classification des clients
 - Le cas particulier du service «execution only» - vérification de l'absence de conseil en placement ou de gestion de fortune
 - Qualité et actualisation des profils de risque - cohérence des profils de risque avec la situation du client.
 - Vérification du processus suitability : la méthodologie de l'établissement d'une stratégie de placement sur la base du profil de risque est-elle appropriée et cohérente ?
 - Product suitability : vérification de la méthodologie de sélection des instruments financiers et de leur surveillance
 - Vérification de la conformité entre le profil du risque du client, la stratégie de placement convenue et le profil de risque du portefeuille
 - Conseil en placement : vérification des connaissances et expérience des clients et vérification du caractère approprié des recommandations / vérification de la documentation des recommandations
 - Vérification de la Best Execution
 - Vérification de l'obligation d'informer les clients, y compris en matière de rétrocessions et de conflits d'intérêts
- Taultant Avdija, Avocat, Responsable Regulatory & Compliance Suisse romande, BDO SA, Genève**

14.30 Fin de la conférence

Contrôles internes et documentation des obligations LSFIn : mode d'emploi

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
 par fax: +41 (0)22 849 01 10
 par e-mail: info@academyfinance.ch
 par courrier: Academy & Finance SA,
 16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Président Wilson
 47 quai Wilson, Genève

Prix

720 CHF (+TVA 7.7%)

Un tarif privilégié est accordé aux gérants indépendants des associations ASG, OAR-G, GSCGI, ARIF, VQF, Polyreg : 520 CHF.

Inscriptions supplémentaires de la même société : -50%

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 3.5 crédits.

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 14 avril 2021 seront remboursées à hauteur de 100%. Les annulations reçues après le 14 avril ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier, email, ou fax) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Contrôles internes et documentation des obligations LSFIn : mode d'emploi" à Genève le mercredi 28 avril 2021.

Je souhaite participer online sur Zoom

Je suis membre de l'association.....

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire Mastercard VISA AMEX

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Date

Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.